

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 031-213104847-20241216-DELCOM_2024_78-DE

Berger
Levrault

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIÈS BELLEVUE
2024-78**

L'an deux mille vingt-quatre et le 16 décembre 2024 à 19 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière 11 décembre 2024 sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

Étaient présents : M. ARTIGUE, Mme GAILLARD, M. de LASSUS SAINT-GENIES, Mme MARTIN, Mme MAURICE, M. MORILLON, M. OTAL, Mme PERTUISET, M. ROUCH, Mme TOMAS.

Étaient absents : M. AUXIETRE Mathieu, M. PEDRONO Yann.

Mme PERTUISET est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Rythmes scolaire – Semaine de 4,5 jours

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu le courrier des parents d'élèves adressé à Madame le Maire en faveur du maintien de la semaine de 4,5 jours ;

Considérant les difficultés d'organisation de l'accueil de loisir qu'entraînerai une modification des rythme scolaire ;

Madame le Maire explique que tous les trois ans les communes, les écoles et les parents d'élèves sont invités à se prononcer sur une modification des rythmes scolaires.

Après en avoir délibéré le conseil municipal **DÉCIDE** de maintenir l'organisation des rythmes scolaires sur 4,5 jours par semaine.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Sophie LAY



Membres en exercice	13
Membres présents	11
Suffrages exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0